

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/09/2024 - 8275 - 2009 B 00339 - 494 320 179 - ClamInvest

Bilan Actif

CLAMINVEST SAS



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 06/05/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	37 234	7 234	30 000	30 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	37 234	7 234	30 000	30 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	596 146	317 563	278 583	401 027
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	596 146	317 563	278 583	401 027
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 603 644		1 603 644	1 485 744
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				1 019
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 456 490		16 456 490	9 687 957
TOTAL immobilisations financières :	18 060 134		18 060 134	11 174 720
ACTIF IMMOBILISÉ	18 693 514	324 797	18 368 717	11 605 747

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 368		1 368	
Créances clients et comptes rattachés	5 480		5 480	50 309
Autres créances	22 340 514	3 789 646	18 550 868	11 021 120
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	22 347 362	3 789 646	18 557 715	11 071 428
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	864 759	209 136	655 624	1 007 127
Disponibilités	11 873 584		11 873 584	25 187 520
Charges constatées d'avance	10 349		10 349	12 326
TOTAL disponibilités et divers :	12 748 693	209 136	12 539 557	26 206 973
ACTIF CIRCULANT	35 096 054	3 998 782	31 097 272	37 278 401

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	53 789 569	4 323 579	49 465 989	48 884 148
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

CLAMINVEST SAS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 06/05/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 870 420	8 870 420	8 870 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 214 555	9 214 555
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	887 042	887 042
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	27 087 792	8 990 099
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 046 066	18 097 693
TOTAL situation nette :	48 105 875	46 059 809
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	48 105 875	46 059 809
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		45
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 240 055	2 000 055
TOTAL dettes financières :	1 240 055	2 000 100
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 194	38 177
Dettes fiscales et sociales	54 367	736 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 893
TOTAL dettes diverses :	79 561	776 411
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 319 616	2 776 511
Ecarts de conversion passif	40 498	47 828
TOTAL GÉNÉRAL	49 465 989	48 884 148

ANNEXE COMPTABLE
Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 49 465 989,46 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 2 046 065,61 €. Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC-2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La valeur brute des titres de participation des sociétés filiales et des titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode CUMP.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.

La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

Nature des immobilisations	Mode (L/D)	Durée (AN)
Logiciels	L	1
Matériel de transport	L	5
Matériel de bureau	L ou D	3 à 4
Mobilier de bureau	L	10

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciels	7 234,00			7 234,00
Marque	30 000,00			30 000,00
Agencements instal	53 446,54			53 446,54
Matériel de transport	262 226,79		17 651,00	244 575,79
Matériel de bureau	128 229,96	8 834,78		137 064,74
Mobilier de bureau	53 416,26			53 416,26
Mécénat	107 642,56			107 642,56
Titres de participation	1 603 544,07	100,00		1 603 644,07
Autres titres immobilisés	128 185,99		128 185,99	-
Autres immos financières	9 665 337,84	7 185 452,15	418 118,00	16 432 671,99
Dépôts	22 619,35	1 199,06		23 818,41
Immos en cours	-			-
TOTAL	12 061 883,36	7 195 585,99	563 954,99	18 693 514,36

2.3. Variation des amortissements

Amortissements	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciel	7 234,00	-	-	7 234,00
Agencements instal	32 861,12	4 689,63	-	37 550,75
Matériel de transport	59 054,55	86 134,05	6 798,90	138 389,70
Matériel de bureau	71 516,50	23 687,26	-	95 203,76
Mobilier de bureau	40 503,22	5 915,79	-	46 419,01
TOTAL	211 169,39	120 426,73	6 798,90	324 797,22

2.4. Actif circulant

L'actif circulant incorpore à hauteur de 187 184.00 € des intérêts sur compte courant d'associés.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières	16 456 490,40	16 456 490,40
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés	5 479,56	
Fournisseurs, avances et acomptes versés	1 368,00	
Personnel et comptes rattachés	268,00	
Organismes sociaux	1 954,48	
Groupe et associés	15 031 928,23	
Etat et collectivités publiques	446 386,24	
Autres créances	6 859 977,10	
Charges constatées d'avance	10 349,29	1 072,97
TOTAL	38 814 201,30	16 457 563,37

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	1 774 084,00			1 774 084,00
valeur nominale	5,00			5,00
Montant	8 870 420,00			8 870 420,00

	31/12/2022	31/12/2023
Capitaux propres au début de l'exercice	46 059 809	
Résultat de l'exercice		2 046 066
Position fin de l'exercice		48 105 875

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 194,36	
Personnel et comptes rattachés	7 246,00	
Dettes fiscales et sociales	47 120,96	
Groupes et associés	1 240 054,83	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	1 319 616,15	-

3.3. Provisions

Nature des provisions	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Prov. Risques et charges	-			-
Titres de participations	117 800,00	-	117 800,00	-
Immobilisations financières	127 167,20	-	127 167,20	-
Autres prov. dépréciation	3 356 838,51	719 321,50	77 377,85	3 998 782,16
Prov. Dépréciation clients	-			-
TOTAL	3 601 805,71	719 321,50	322 345,05	3 998 782,16
dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	719 321,50	322 345,05	

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Intérêts courus à recevoir (immobilisations financières)	173 818,00
Clients, factures à établir	201,60
Etats, collectivités	-
Organismes sociaux	1 954,48
Intérêts courus à recevoir (comptes courants)	187 184,00
Intérêts courus à recevoir (crédit vendeur)	542 283,15
Intérêts courus à recevoir (placements)	156 817,84
TOTAL	1 062 259,07

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	d'exploitation	financières	exceptionnelles
	10 349,29		

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	-
Fournisseurs factures non parvenues	4 200,24
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	7 246,00
Personnel, autres charges à payer	-
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	2 523,00
Organismes sociaux, charges diverses à payer	286,49
Etat, charges à payer	5 772,00
Divers charges à payer	-
Intérêts courus à payer	-

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2023)
Participations à partir de 10% du capital détenu				
CLAMIMMO	102 750	5 290 571	10,00%	26 832
MIRAGE	90 000	(55 588)	100,00%	51 858
STE CANTILIEENNE DE PARTICIPAT	50 000	152 520	85,00%	15 873
AUMALE DEVELOPPEMENT	100 000	(267 752)	70,00%	371 838
ASCOLAISE D'INVESTISSEMENTS	10 000	-	10,00%	(158 953)
JOFFRE DEVELOPPEMENT	10 000	-	10,00%	(8 692)
LES CHAMPS DE PICARDIE	100 000	-	10,00%	(151 851)
VESTINVEST	3 000	1 655 310	38,03%	507 642
JB DEVELOPPEMENT	1 008 150	3 545 814	20,00%	938 355
FINANCIERE NAMANI	50 000	(4 262)	50,00%	(23 147)
L4S PARTICIPATIONS	1000	0	10,00%	PAS DE CLOTURE

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernant des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
CLAMIMMO	13 875 879,99	
STE CANTILIEENNE DE PARTICIPATIONS	142 882,00	
JOFFRE DEVELOPEMENT	225 457,00	
AUMALE	2 066 422,23	
FINANCIERE NAMANI	1 985 000,00	
ASCOLAISE	5 926 546,00	
CHAMPS DE PICARDIE	2 866 659,00	2 556 792,00
L4S PARTICIPATIONS	1 818 962,00	
TOTAL	28 907 808,22	2 556 792,00

4.11. Ecart de conversion

Des opérations en devises figurent dans les soldes des comptes financiers en fin d'exercice. Des écarts de conversion ont été constatés.

Nature	Pertes de change	Gains de change
Valeurs mobilières de placement	-	40 498,38
Disponibilités	-	-
TOTAL	-	40 498,38

4.12. Parts bénéficiaires

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Effectif moyen

Au 31 décembre 2023, l'effectif salarié moyen de la Société s'élevait à 5.4 personnes contre 6 personnes au titre de l'exercice précédent.

Intégration fiscale

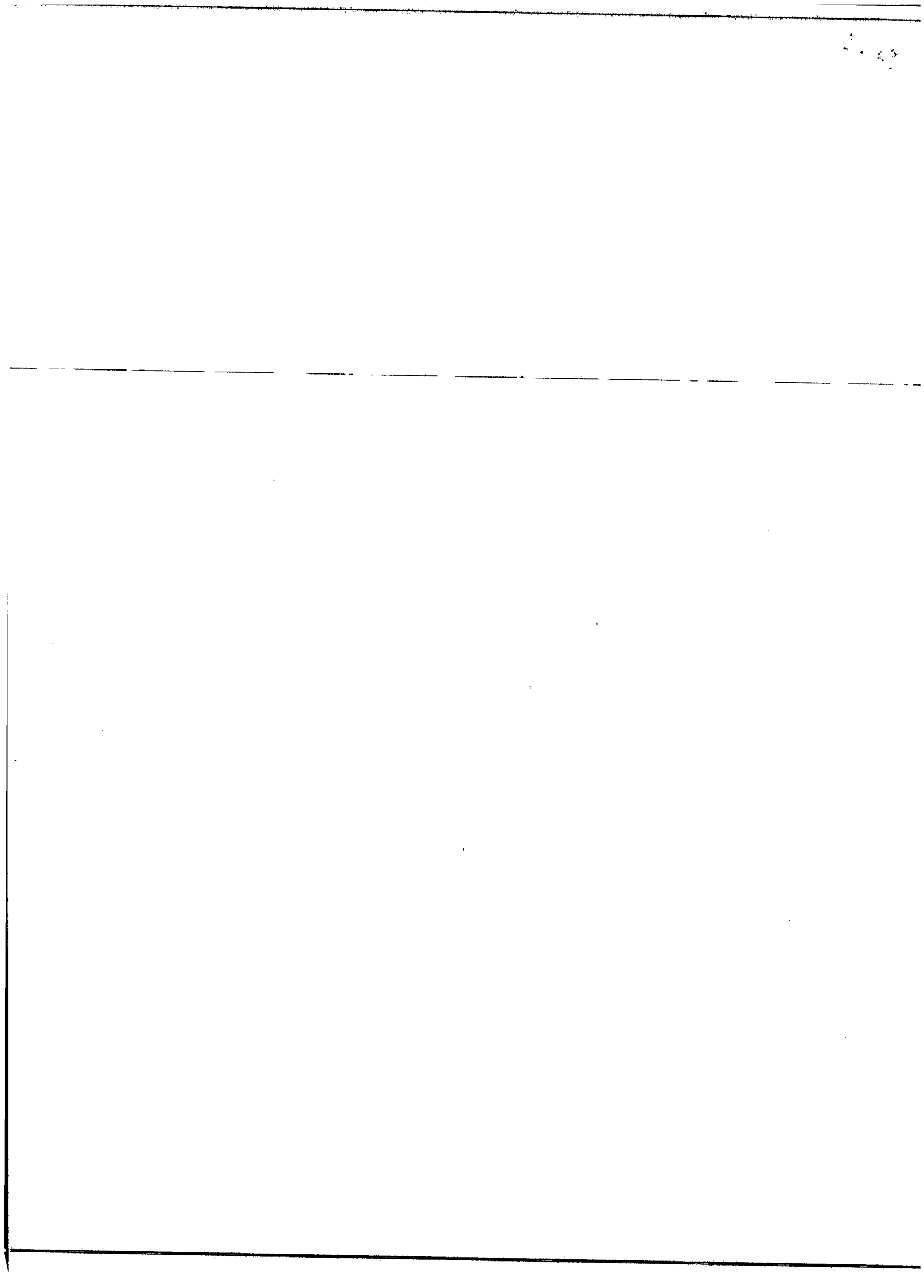
La société CLAMINVEST, société mère, fait partie du groupe intégré fiscalement constitué avec sa filiale la SAS MIRAGE depuis le 01/01/17.

En 2023, le résultat fiscal d'ensemble du groupe et celui de CLAMINVEST, seule, sont identiques à 580 178 € soit un impôt de 128 795 €.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement pris en matière de retraite

Hors dirigeants, le personnel de CLAMINVEST a moins de 10 ans d'ancienneté. Compte tenu du caractère non significatif de l'engagement de retraite, il n'a pas été calculé et provisionné.



"CLAMINVEST"

Société par actions simplifiée au capital de 8.870.420 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) - 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 494 320 179

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 mai 2024

PROCÈS-VERBAL

~~L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept-mai, à 8 heures, les associés de la société~~
CLAMINVEST (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 8 870 420 euros divisé en 1 774 084 actions de 5 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS 494 320 179, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la Société, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les associés en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Jean Jacques NAMANI en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, absente, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de la Société, permet de constater que tous les associés sont présents [ou représentés].

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée, étant composée de la totalité des associés peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport du Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Approbation des conclusions du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus à consentir au Président de la Société pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions proposées ont été communiqués ou mis à la disposition des associés et qu'il a été répondu aux demandes de renseignements des associés conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part de l'Assemblée.

Monsieur le Président présente ensuite le rapport de gestion du Président ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par un associé.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise des informations relatives aux dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts figurant dans le rapport de gestion,

- (i) prend acte de l'absence de dépenses et charges somptuaires non déductibles au cours de l'exercice écoulé, et
- (ii) approuve le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (art. 39-4 du Code Général des Impôts), lequel s'est élevé à 61 459 € au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lequel s'élève à un montant de 2 046 065,61 €, de la manière suivante :

- Au compte autres réserves, la somme de2 046 065,61 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Jean Jacques NAMANI

DocuSigned by:

Jean-Jacques NAMANI

86EAB1A4A7A045F...

